

La défense aérienne active [Fortsetzung]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **12 (1936-1937)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-713283>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

utilisés immédiatement par l'ennemi qui s'en serait rendu maître. La ligne sera soutenue par de l'artillerie, avec cette particularité qu'on ne placera sur la ligne elle-même que les batteries dont le rôle ne pourrait être rempli par les pièces placées de l'autre côté du cours d'eau et constituant la troisième ligne.

Deuxième ligne. Sur la rive ennemie également, sera établie une deuxième ligne, formée par des réduits placés en avant de chaque pont et destinés à soutenir la retraite de l'armée en cas d'insuccès. Ces réduits seront des ouvrages fermés, disposés de telle façon que leur garnison ne puisse pas suivre le mouvement de retraite qui pourrait s'effectuer à leur gorge, et aussi que les troupes en retraite ne les traversent pas. Entre ces réduits pourront, dans certains cas, être établies quelques pièces d'artillerie pour enfilier les routes ou battre les plis du terrain échappant aux vues de la troisième ligne. Des dispositions générales devront être prises pour assurer, le cas échéant, la retraite de ces pièces au moment opportun. Il conviendra d'asseoir les réduits de façon à bien battre les routes d'accès aux ponts, routes qu'on coupera s'il le faut, au dernier moment, à l'aide de dispositifs préparés d'avance. Des chemins de colonnes remplacent, s'il est nécessaire, pour la retraite des troupes, les routes barrées.

Troisième ligne. La troisième ligne sera établie complètement sur la rive amie, dans des positions dominantes, et comprendra deux groupes de batteries renfermant la totalité des pièces nécessaires à l'opération, à l'exception de celles qui ont été indiquées plus haut comme pouvant être indispensables, dans certains cas, à la défense de la première et de la deuxième ligne. Les batteries placées sur la rive amie seront dans une situation excellente au point de vue de la sécurité, puisqu'elles seront en arrière d'un obstacle réputé infranchissable; le premier groupe se composera des batteries destinées à balayer tout le terrain en avant de la première ligne et à flanquer cette ligne; le deuxième groupe comprendra des batteries pour rendre intenable les ouvrages de la première ligne, si l'ennemi réussit à s'en emparer, pour battre l'espace compris entre la première ligne et les réduits et enfin pour protéger ces derniers.

c) Se réserver un passage en cas de retraite.

Comme on l'a dit plus haut, on organise aussi dans ce cas une tête de pont. L'organisation est la même que dans le cas d'une préparation pour prendre l'offensive, avec cette différence que, les troupes ne devant pas franchir la première ligne en ordre déployé, les intervalles entre les groupes d'ouvrages seront plus resserrés et qu'on pourra avoir une ligne d'ouvrages. Dans le cas d'une tête de pont préparée pour l'offensive, on pourra, si le temps le permet, transformer la première ligne en ligne d'ouvrages, au cas où on renoncerait à la marche en avant.

Marche de l'opération. L'armée battant en retraite se retire vers les ponts sous la protection, d'abord de la première ligne, puis des réduits et enfin des batteries de la rive amie. Lorsque le gros des troupes a réussi à passer les ponts, les défenseurs de la première ligne se retirent à leur tour sous la protection des réduits de chaque pont, ainsi que des batteries de la troisième ligne, et ce n'est que lorsqu'ils ont passé le cours d'eau que les ponts sont repliés ou détruits. Les défenseurs des réduits abandonnent seulement alors leur poste et passent le cours d'eau au moyen de nacelles, de radeaux, et, au besoin, à la nage.

d) Se réserver la faculté de changer de rive.

Lorsque l'ennemi peut se présenter sur l'un ou l'autre côté du cours d'eau, il faut s'assurer la possession de chacune des rives et, à cet effet, organiser une ligne de défense de chaque côté du cours d'eau. On a alors une tête de pont double. Elle comprend: 1° de chaque côté du cours d'eau, une première ligne organisée comme il a été dit pour la tête de pont; 2° également de chaque côté du cours d'eau, une deuxième ligne de réduits. Quant aux batteries qui battaient les abords de la première ligne dans la tête de pont simple, et qui n'avaient rien à craindre des entreprises directes de l'ennemi derrière le cours d'eau, elles ne seront plus ici en sécurité, puisqu'on suppose que l'ennemi peut se présenter indifféremment sur l'une ou l'autre rive. C'est pourquoi les pièces devront être placées dans des ouvrages fermés. L'ensemble de tous ces ouvrages demande un travail assez long, difficile à entreprendre au cours d'une campagne; aussi les têtes de pont doubles, dont l'importance est très grande, sont-elles ordinairement constituées par des places fortes et organisées en conséquence. ***

La défense aérienne active

(Suite.)

III.

L'artillerie anti-aérienne.

Missions: D'une façon générale la tâche de l'artillerie anti-aérienne consiste à entraver et si possible à empêcher l'exploration aérienne ennemie, à protéger l'armée, les objectifs importants et la population contre les attaques aériennes, et à combattre les avions ennemis lorsque les autres moyens de défense sont insuffisants ou font défaut. Les principaux objectifs à protéger sont les suivants:

- a) Gares de chemin de fer, croisements de voies ferrées. (En 1933 les avions japonais ont détruit en Chine 4 centres ferroviaires importants.)
- b) Villes et établissements industriels.
- c) Usines électriques.
- d) Aéroports.
- e) Places de mobilisation et établissements militaires (dépôts de matériel, de munitions, de vivres, etc.).
- f) Ponts et défilés.

Les avions de reconnaissance, les appareils de bombardement de jour et ceux de chasse opèrent en général à des hauteurs allant jusqu'à 8000 m, tandis que les avions de bombardement de nuit ne dépassent guère 4500 m. L'artillerie anti-aérienne doit donc être en mesure d'agir entre 2000 et 8000 mètres. Ce rayon d'action en hauteur varie naturellement avec les perfectionnements apportés aux divers matériels. Mais la mise en valeur des possibilités techniques se heurte à des limites d'ordre tactique, en raison du fait que la précision du tir et la visibilité diminuent avec l'augmentation de la hauteur.

L'artillerie anti-aérienne, pour être en mesure de remplir sa mission, doit répondre aux conditions suivantes: sa portée doit être suffisante pour que le tir soit encore assez précis aux hauteurs que les avions adoptent généralement pour accomplir leurs raids; en outre, il faut que la puissance explosive des projectiles permette à leurs éclats de détruire les avions à une distance relativement grande du point d'éclatement. Les exigences sont donc assez élevées quant à la portée, à la précision du tir et à l'efficacité des munitions.

Développement des armes anti-aériennes et leurs caractéristiques.

Pendant l'occupation des frontières de 1914 à 1918 nous n'avions chez nous pour la défense contre avions — et les Etats belligérants étaient logés à la même enseigne au début des hostilités — que le canon de campagne de 75, arme par ailleurs remarquable. La pièce était placée sur un châssis tournant qui permettait de donner à la bouche à feu l'élévation nécessaire. Il va sans dire que ce moyen de fortune, ainsi que les munitions dont on disposait alors (de préférence des shrapnels) ne donnaient que de piètres résultats. C'est ainsi que, pour citer un exemple, les Allemands réussirent à abattre durant les deux premières années de guerre 51 avions, mais qu'ils utilisèrent à cet effet en moyenne 11,585 obus par avion, c'est-à-dire une quantité de munitions dont la valeur dépassait de beaucoup celle de l'appareil détruit. Au cours de la guerre, la précision du tir anti-aérien fit de notables progrès et l'on en vint peu à peu à construire des canons spécialement destinés au tir contre avions, munis d'un châssis croisé supportant un affût vertical autour duquel tournait la bouche à feu. Ce dispositif permettait d'obtenir des élévations de 80°, donc d'exécuter un tir presque vertical. Les pièces de ce genre construites en Allemagne en 1916 abaissèrent à 9889 coups la moyenne nécessaire pour abattre un avion, ce qui marquait déjà un faible progrès. En 1917 cette moyenne descendit à 7418 coups, et même à 5040 coups en 1918. A la fin des hostilités les Américains possédaient un canon d'une précision remarquable puisque sa moyenne n'était plus que 1050 coups par avion descendu.

Mais ces chiffres sont encore très élevés par rapport à l'efficacité des canons anti-aériens que l'on construit maintenant. Selon des données de provenance suédoise, on compterait 10 coups pour empêcher un avion de lâcher ses bombes ou de photographier, et le contraindre à atterrir; 60 coups suffiraient pour détruire un avion par coup plein ou par les éclats d'obus. L'artillerie anti-aérienne hongroise table sur une probabilité d'atteinte de 10 à 12 %. Ces chiffres démontrent la prodigieuse efficacité du matériel moderne.

Le problème de l'artillerie anti-aérienne retient chez nous aussi, depuis longtemps, l'attention des organes compétents. En 1931 déjà des officiers supérieurs ont été envoyés en Angleterre, en Suède, en Hongrie et en Italie pour l'étudier sur place. Et ce n'est pas trahir un secret que de dire que notre armée fait en ce moment l'acquisition de batteries spéciales pour le tir contre avions. (A suivre.)

Une décision qui intéresse le corps des sous-officiers

La nouvelle organisation des troupes, qui entrera en vigueur l'an prochain, prévoit notamment la suppression de l'adjudant sous-officier à l'état-major du bataillon d'infanterie, ce qui laisse implicitement entendre que dorénavant le port des drapeaux des bataillons ne sera plus confié à des sous-officiers, mais à des officiers.

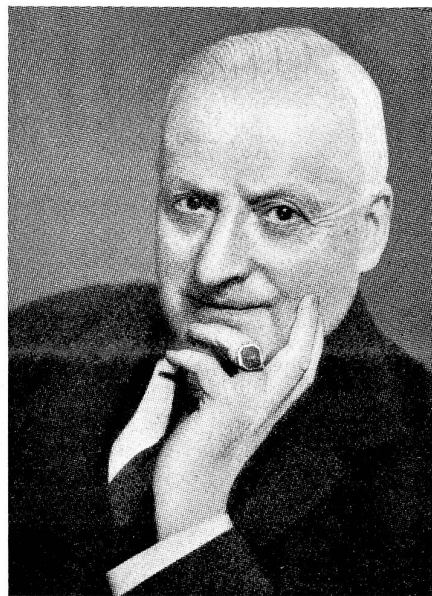
Notre intention n'est pas de commenter cette modification qui, certainement, n'a pas été décidée à la légère et sans motif par ceux auxquels incombe la tâche ardue de mettre au point le projet de réorganisation de l'armée, mais simplement de la signaler en supposant qu'elle a pu passer inaperçue de beaucoup et qu'en fin de compte, elle rompt un état de choses auquel les années avaient conféré la valeur d'une tradition.

Les sous-officiers romands qui voudront exprimer leur opinion à ce sujet trouveront la plus large hospitalité dans les colonnes de la partie française du « Soldat Suisse ». E. N.

Giuseppe Motta è nuovamente Presidente della Confederazione

L'Onorevole *Giuseppe Motta*, da 25 anni in seno all'Alto Consiglio federale è, per la quinta volta, assunto alla più alta carica della Confederazione. La meravigliosa Sua ascensione, è ascensione nostra, ascensione ticinese e ce ne gloriamo. È l'ascensione del sentimento puro del dovere e della disciplina, è ascensione di chi ha portato nella concezione dei poteri il senso del sacrificio, il sacrificio di ogni personale idea, là ove necessità esige lo splendore del più nitido spirito di abnegazione e di solidarietà. Ascensione è dell'apostolo di quella famiglia cellula sociale, campo sperimentale delle generazioni, palestra di ogni civile insegnamento e virtù cristiane; di quella famiglia non contaminata da alcun vizio, scevra di quell'anarchia che ne distrugge il sostegno più solido, Dio.

Il popolo nostro riconosce, e non è indegno della fatica educatrice dell'insigne Magistrato.



Noi incondizionatamente radicati alla bandiera della Patria, amiamo l'Onorevole Motta soprattutto per quanto fece, e fa per il bene del nostro Paese. Grazie a Lui, alla Sua alta spiritualità e viva dottrina profondamente cosciente, grazie alla Sua ferrea volontà, immutabile coraggiosa e ferma, la Svizzera non riconobbe la demagogia sintetizzata dalla falce della Parca, dal martello distruggitore di ogni ordinamento sociale, una demagogia che ha per motto: Viva la rivoluzione e la guerra fratricida. Grazie a Lui non si è sanzionato una concezione priva dal più che minimo soffio di spiritualità, netta espressione del materialismo integrale che non si vergogna dire ai giovani: non abbiate alcuna riconoscenza per i vostri genitori perchè frutto siete di un egoistico piacere. Questo insensato, diabolico comandamento marxista stigmatizza l'orda impura che pretende salvare l'umanità, degradandola, degenerandola, corrompendola, insultandola. Ogni Svizzero ne è grato a Motta, ogni Svizzero degno di questo qualificativo riconosce in Lui il collaboratore di quel Dio che i nostri Padri invocavano prima della battaglia, e ringraziavano genuflessi dopo la vittoria.

L'Unione ticinese di Berna, sezione della Pro Ticino, ha festeggiato l'Onorevole Signor Motta, giovedì scorso,